



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6395
29 mai 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 27 MAI 1965. ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE LA TURQUIE

Dans sa lettre en date du 6 mai 1965 (S/6334), le représentant permanent du Gouvernement chypriote grec a fourni aux membres du Conseil de sécurité un nouvel exemple de la manière, désormais familière, dont il déforme la vérité en ce qui concerne la situation à Chypre, lorsqu'il a cherché, comme il en a d'ailleurs l'habitude, à dissimuler les actes coupables de son administration illégitime.

En l'occurrence, il s'agit d'un chemin rudimentaire de montagne, reliant le village turc de Temblos à Nicosie, à travers les précipices dangereux et pour ainsi dire impraticables de Saint Hilarion, que les Chypriotes turcs se sont vus absolument contraints de construire par suite du siège arbitrairement mis autour du quartier turc de Nicosie, le 15 avril 1965. Les restrictions ainsi imposées à la liberté de mouvement entre le quartier turc de Nicosie et ce petit hameau turc ont été appliquées de façon si rigoureuse et si inhumaine que les Chypriotes turcs n'ont pu faire autrement que de prendre cette mesure dictée par le désespoir. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que les Chypriotes grecs ont obstinément refusé de permettre à tout Chypriote turc, quels que soient son âge et le sexe auquel il appartient, de traverser le poste de contrôle chypriote grec se trouvant à proximité de Kyrenia, à l'extrémité de la route entre Nicosie et Kyrenia - menant à Temblos - et ce, en dépit du fait qu'ils avaient toujours joui d'une entière liberté de mouvement sur cette route contrôlée, sur tout le reste de son parcours, par les Chypriotes turcs, qui respectent fidèlement l'accord qu'ils ont conclu avec la Force des Nations Unies à Chypre au sujet du libre usage de la route par les Chypriotes grecs, sous surveillance de la Force.

Dans son zèle, l'Ambassadeur Rossides tente frénétiquement d'assigner à cette "piste" - c'est le terme qu'a employé pour décrire ce chemin un porte-parole de la Force - qui a été construite uniquement pour des raisons humanitaires, une importance militaire stratégique.

Je suis convaincu que vous êtes pleinement au courant des circonstances dans lesquelles les Chypriotes turcs ont été amenés à ouvrir ce chemin et des nécessités impérieuses qui les ont poussés à le faire. Vous vous souviendrez que le Vice-Président de Chypre, M. Kuchuk, a exposé avec suffisamment de détails (S/6311) les raisons d'ordre humanitaire et les situations tragiques découlant du blocus monstrueux et inhumain imposé par les Chypriotes grecs, qui ont dicté la décision d'ouvrir le chemin reliant Saint Hilarion à Temblos. Je m'abstiendrai donc de les répéter dans la présente lettre. Je voudrais cependant reproduire, à l'intention des membres du Conseil de sécurité, le passage ci-après d'un article paru le 1er mai 1965 dans la "Gazette" publiée par la communauté turque de Nicosie, car j'estime qu'il illustre de façon frappante l'aspect humanitaire du problème :

"Une fillette chypriote turque a été assassinée l'autre jour. Cette fillette, âgée de deux mois et demi, a été assassinée par Makarios, Grivas, Clerides, Papadopoulos, Kyprianou et tous les autres malfaiteurs qui sont responsables de la terreur qui règne aujourd'hui à Chypre.

"Cette fillette a été assassinée par Makarios tout autant que s'il s'était rendu lui-même dans le village où elle est morte et l'avait étranglée de ses propres mains.

"Il y a 16 jours, la mère de cette fillette était venue passer la journée à Nicosie, avec un autre de ses enfants, pour y obtenir des soins médicaux. La fillette était encore allaitée par sa mère, mais celle-ci avait pris les dispositions voulues pour qu'on en prenne soin dans le village pendant les quelques heures qu'elle devait passer à Nicosie.

"C'est ce jour-là que, sans avertissement, Makarios a imposé son dernier blocus inhumain à la communauté turque. De ce fait, la mère s'est trouvée bloquée à Nicosie et n'a pas pu rentrer auprès de son enfant.

"Tout au long de ces 16 derniers jours de torture médiévale imposée par l'Archevêque de Chypre, les Nations Unies, la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et les Missions diplomatiques ont lancé, au nom de cette mère, des appels énergiques et répétés à Makarios pour qu'il lui permette de retourner auprès de son enfant. L'Archevêque de Chypre n'a vu aucune raison valable d'autoriser cette mère à rentrer dans son village pour nourrir son enfant.

"En fin de compte, la fillette est morte, ayant été privée du lait maternel. Au cours des 16 derniers jours, les habitants du village ont fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour nourrir cette enfant, mais leurs efforts ont été vains. Un médecin des Nations Unies a fait tout son possible pour entretenir cette faible petite étincelle de vie, mais il ne pouvait lutter contre la nature; seul le lait maternel pouvait satisfaire cette enfant et Makarios a décidé que la mère ne pouvait se rendre auprès de son enfant."

Quoi qu'il en soit, la lettre de l'Ambassadeur Rossides, indépendamment des fins de propagande qu'elle sert, fait pressentir un danger contre lequel je m'estime en devoir de vous mettre en garde. Les Chypriotes grecs ont pris l'habitude de masquer, par une propagande intensive préalable, les actes criminels qu'ils se proposent de commettre pour prolonger leurs pouvoirs inconstitutionnels. C'est ainsi qu'ils ont agi, l'on s'en souviendra, à l'occasion de l'offensive qu'ils ont lancée en août 1964 contre le promontoire de Tylliria et, plus récemment, à l'occasion de leurs déploiements agressifs dans la région Lefka-Peristeronari-Ambelikou, au cours desquels ils ont forcé arbitrairement des unités de la Force à se retirer d'un territoire relevant exclusivement de sa juridiction en ce qui concerne les droits de patrouille. La possibilité d'une tentative analogue d'empiètement arbitraire de la part des Chypriotes grecs aux environs de Temblos, dans un avenir immédiat, ne peut être ignorée. J'exprime donc l'espoir que la Force continuera à veiller sur cette région afin d'empêcher une telle éventualité de se produire ou de réussir à l'enrayer.

Pour montrer la fausseté des allégations de l'Ambassadeur Rossides, je tiens à signaler que les Chypriotes turcs sont entièrement d'accord avec la Force et coopèrent pleinement avec elle pour faire en sorte que le chemin reliant Saint Hilarion à Temblos ne soit utilisé d'aucune manière associée à des fins militaires. Selon les informations reçues, un porte-parole de la Force, interrogé à ce sujet, a déclaré que "la Force avait pris des mesures le 30 avril pour veiller

à ce que la piste entre Temblos et Saint Hilarion ne soit pas utilisée pour des transports militaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Représentant permanent adjoint
de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Vahap ASIROGLU

